

Demande de bourse SFP pour participation à un congrès

Rappel des critères d'éligibilité pour une bourse :

Cette offre s'adresse à des étudiants réalisant leur thèse, ou l'ayant soutenue depuis moins d'un an, dans le domaine de la phytopathologie.

Les critères d'éligibilité pour l'attribution d'une bourse, non négociables, sont les suivants :

- pour l'étudiant et l'encadrant, être membres de la SFP et à jour de cotisation à la date de la demande. L'encadrant devra être adhérent à la SFP depuis au moins 2 ans (ceci afin d'éviter les adhésions « saisonnières », motivées par une bourse et non renouvelées jusqu'à la demande suivante)
- pour l'étudiant, être inscrit en thèse dans le domaine de la phytopathologie ou l'avoir soutenue depuis moins d'un an.
- pour l'étudiant, présenter un poster ou une communication orale au congrès (pour des raisons calendaires, la demande peut être déposée avant d'avoir reçu la notification d'acceptation de la part des organisateurs du congrès)
- le congrès devra contenir au minimum une session de phytopathologie
- le congrès ne devra pas être subventionné par la SFP
- Pour les congrès en France et en Europe, une attention sera portée au mode de transport choisi, le train étant à privilégier quand le trajet le permet.
- Il y a deux sessions d'attribution par an, closes respectivement le 30 avril (pour les congrès démarrant du 1er juin au 30 novembre) et le 31 octobre (pour les congrès démarrant du 1er décembre au 31 mai).

Renvoyer **sous forme électronique exclusivement et en un seul document pdf**:

- Le présent formulaire rempli
- un scan de sa carte d'étudiant
- une description succincte du congrès (objet, nombre de participants, périodicité, aperçu du programme, adresse du site Internet...)
- une lettre de motivation, cosignée par le responsable de la thèse, expliquant les raisons pour lesquelles l'étudiant souhaite participer à ce congrès plutôt qu'à un autre
- une copie du résumé de la contribution au congrès, suivi, dès que possible, par une copie de la lettre ou du mail d'acceptation du Comité d'Organisation
- Un engagement sur l'honneur à rédiger dans un délai de trois mois après la fin du congrès un compte-rendu du congrès pour publication sur la liste SFP

A Isabelle Fudal : isabelle.fudal@inrae.fr

Le bureau de la SFP statuera sur la demande, et en cas de réponse positive enverra à l'étudiant un chèque à son nom personnel ; son responsable en sera informé.

Les dossiers incomplets ou en plusieurs fichiers ne seront pas pris en considération.

Etudiant :

Prénom :

Adresse :

Nom :

E-mail :

Téléphone :

A déjà bénéficié d'un soutien de la SFP :

 Non Oui

Dans l'affirmative, en rappeler la date et le montant :

Thèse :

Université de rattachement :

Date prévue de soutenance :

Titre :

Responsable de thèse :

Adresse professionnelle du responsable de thèse :

Congrès :

Titre :

Date :

Lieu :

Moyen de transport prévu :**Plan de financement :**

Dépenses		Ressources	
Inscription		Laboratoire	
Hébergement		Apport personnel	
Repas		SFP ¹	
Voyage		Autres (préciser)	
Autres (préciser)		○	
○		○	
Total		Total	

¹ L'apport de la SFP est plafonné à 400€ pour un déplacement national, 600€ pour un déplacement international, et 1000€ pour un déplacement intercontinental